



**Établissement et Service d'Accompagnement
par le Travail**

GUIPAVAS



**LIVRET
D'ACCUEIL**

Madame, Monsieur,

Tout d'abord bonjour et bienvenue à vous. Vous souhaitez ou allez intégrer l'établissement ou vous renseigner sur celui-ci, nous vous en remercions. Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir notre identité, notre fonctionnement, nos services.

L'ESAT de Brest-Guipavas s'est installé au cours de l'année 2012 au sein de la zone d'activité de Prat Pip Sud.

L'ESAT dispose d'un agrément spécifique dédié à l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique sur le territoire de Brest.

L'ensemble du personnel est à votre disposition pour vous accueillir et vous guider au sein de l'établissement.

Bonne lecture

Marine LE PAGE
Directrice

Établissement :	ESAT Les Genêts d'Or
Adresse :	Zone de Prat Pip Sud 125 rue Jean Monnet 29 490 GUIPAVAS
Téléphone :	02.98.48.98.40
Mail :	esat.guipavas@lesgenetsdor.org
Directrice de l'établissement : Responsable des ateliers :	Mme LE PAGE Marine Mme Noémie FRENAY
Président du Conseil de la Vie Sociale :	Mme Manon DELAHOUET
Organisme gestionnaire :	Les Genêts d'Or ZI Keriven, 125 rue Louis Armand 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
Présidente de l'Association : Directeur Général de l'Association :	Mme Annie FILY M. Yannick ARZEL

L'ASSOCIATION LES GENÊTS D'OR



« Les Genêts d'Or ont pour objet la reconnaissance, l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes, lesquelles sont sa seule raison d'être. »

Extrait des statuts – Article 2 – L'objet social

L'E.S.A.T de Brest Guipavas est l'un des établissements gérés par l'association « Les Genêts d'Or », dont le siège social se trouve à Morlaix.

L'association est née de la volonté d'organismes de protection sociale et de familles de répondre aux besoins d'accueil et d'éducation d'enfants, d'hommes et de femmes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

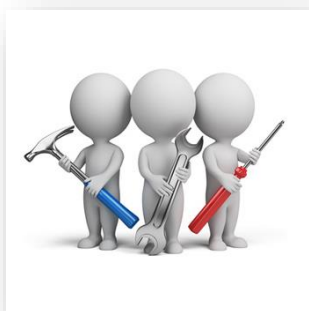
Ainsi, et depuis 1963, l'association Les Genêts d'Or s'engage pour la prise en charge et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Par l'intermédiaire des financements de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental du Finistère, les établissements (DIME, EHPAD, ESAT, FDV, FAM, MAS...) et services (SESSAD, SAVS, SAMSAH, SSIAD...) sont mobilisés dans un objectif commun : **permettre un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, favoriser l'autonomie et faciliter les projets de vie des personnes accompagnées.**

Pour plus d'informations, se reporter au site internet www.lesgenetsdor.org

PRESENTATION DE L'ESAT DE GUIPAVAS

L'ESAT de Brest Guipavas est un établissement du secteur médico-social permettant à des personnes en situation de handicap psychique, étant dans l'impossibilité temporaire ou permanente de travailler en milieu ordinaire, d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées. Les travailleurs accompagnés bénéficient ainsi, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social. L'ESAT bénéficie d'un agrément pour l'accueil de 34 personnes (Équivalent Temps Plein).



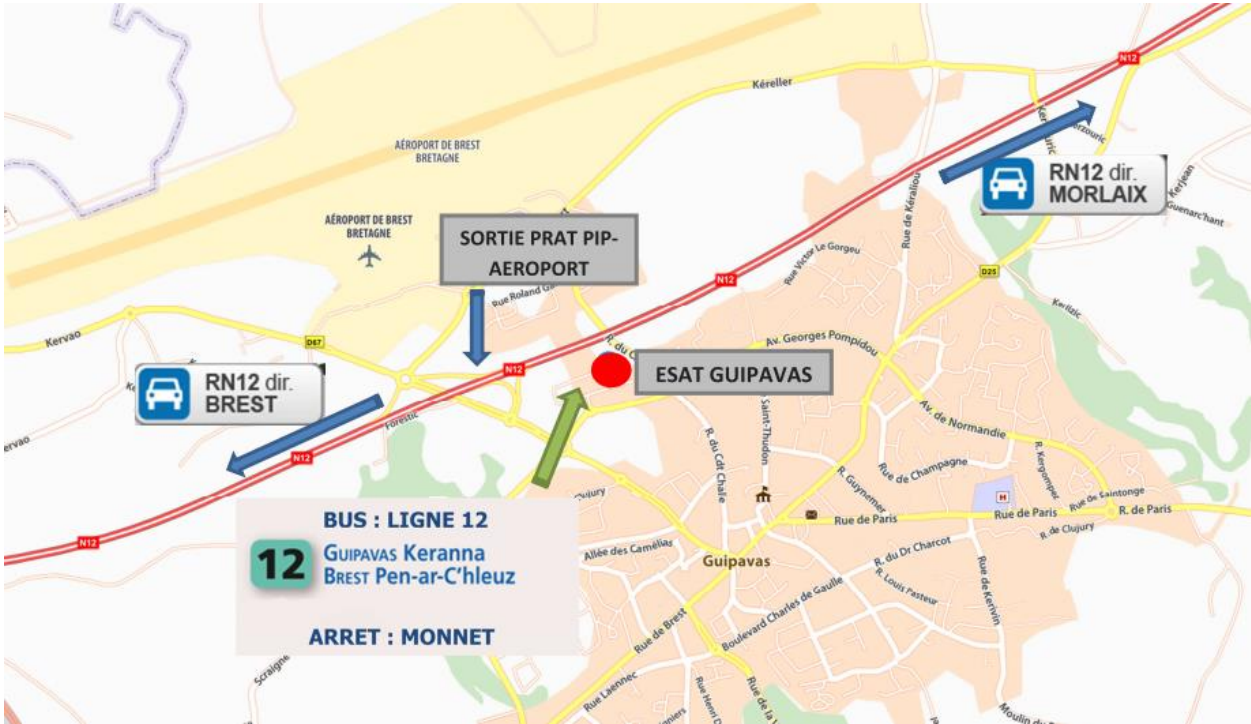
L'objectif de l'établissement est d'accompagner les travailleurs vers une insertion professionnelle adaptée à leurs capacités et attentes et leur permettre de se positionner comme de véritables acteurs économiques et sociaux, en les aidant à produire un travail de qualité et reconnu de tous.

Parmi les travailleurs, certains sont accueillis à temps plein ou à temps partiel, en fonction des possibilités de chacun et de leurs projets professionnels. Les personnes accueillies doivent bénéficier d'un suivi médical par un médecin psychiatre externe à l'établissement. L'établissement ne propose pas en son sein, de services d'hébergements ou d'accompagnement social.

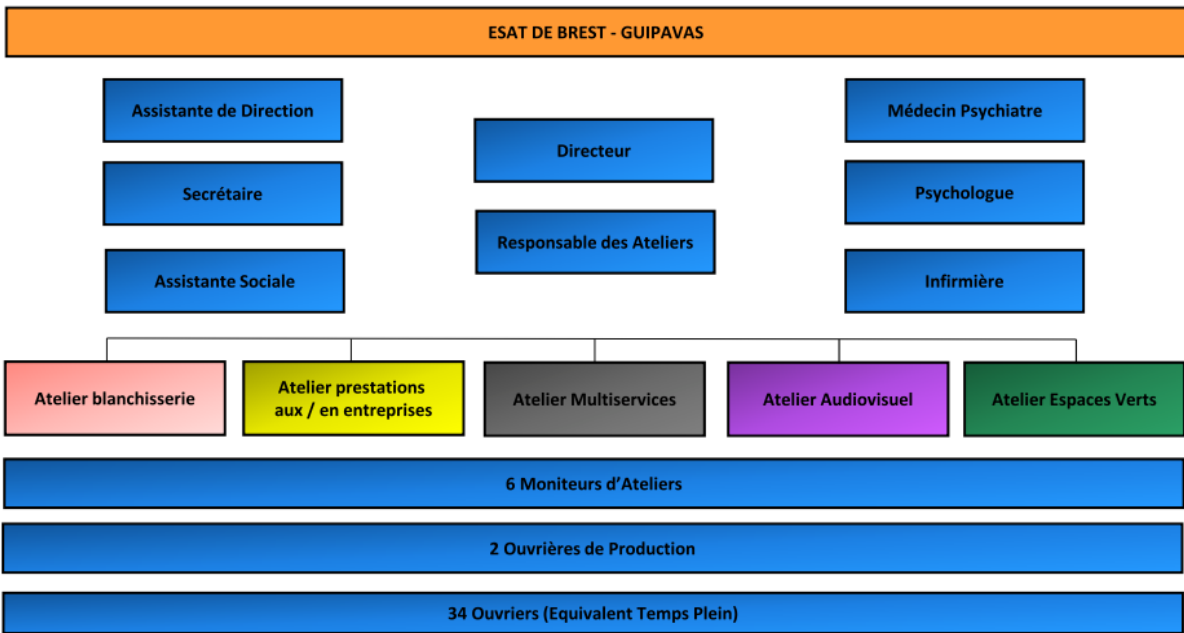
SITUATION GEOGRAPHIQUE

ESAT

Zone de Prat Pip Sud
125 rue Jean Monnet
29 490 GUIPAVAS



ORGANIGRAMME



L'ADMISSION

Pour être admis au sein de l'ESAT, il est nécessaire d'avoir préalablement obtenu une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ainsi qu'une orientation ESAT auprès de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH).

Le dépôt du dossier d'inscription départemental (document téléchargeable sur le site internet de l'Association) auprès du comité d'admission, d'orientation et d'appel de l'association est indispensable. Ce comité pourra proposer une place sur l'établissement ceci en fonction des disponibilités. Le candidat, avant toute admission, sera reçu par le Médecin Psychiatre, Psychologue et Responsable de Services de l'établissement.

La personne pourra ensuite effectuer un stage afin de vérifier l'adéquation entre la place, ses capacités et ses attentes. Une fois admis, le travailleur débute alors une période d'essai de 6 mois, l'admission définitive étant alors prononcée à l'issue de celle-ci.

Comité d'Admission « Les Genêts d'Or »

CS 17942

29679 MORLAIX CEDEX

comite.admission@lesgenetsdor.org

LE PROJET PERSONNALISE

Chaque personne admise au sein de l'établissement bénéficie d'un projet personnalisé individualisé centré sur son projet professionnel.

La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé se réfère directement à la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'élaboration du projet personnalisé, réactualisé tous les ans, vise à favoriser l'expression et la participation du travailleur dans la conception et la mise en œuvre de son accompagnement et de sa montée en compétences. Il reprend notamment les savoir-faire et savoir-être en lien avec le domaine professionnel. Résultant des besoins et attentes du travailleur, les objectifs d'accompagnement revus à minima annuellement, définissent des axes de travail permettant au travailleur d'évoluer dans son projet professionnel. Une évaluation écrite est réalisée à échéance précisant si l'objectif est atteint ou non.

LES ATELIERS DE L'ESAT

Installé en juin 2012, l'ESAT de Guipavas a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap psychique orientées par la CDAPH. L'ESAT est financé par une dotation globale versée par l'État (Agence Régionale de Santé) qui fixe la tarification. Celle-ci couvre les activités socio-éducatives, une partie des investissements immobiliers et les frais de fonctionnement autres que ceux de production et ceux correspondant à la rémunération des travailleurs.

De plus, l'ESAT dispose d'un Budget Annexe de Production et de Commercialisation. Ce budget concerne uniquement la partie « Production » de l'ESAT et n'est pas soumis à l'approbation de l'autorité de contrôle. Ce budget permet d'assumer la section d'investissement de production et les charges liées à celle-ci ainsi que la rémunération des travailleurs.

ESPACES VERTS

Activités proposées :

Cette équipe est aujourd'hui composée de 8 travailleurs et d'un Moniteur d'Atelier à temps complet. Elle officie auprès d'un hôpital militaire dont le parc paysager est une annexe du jardin botanique de la ville de Brest, 5 jours sur 7 et ceci, tout au long de l'année (52 semaines par an). L'équipe est chargée de l'entretien complet des espaces verts et du nettoyage des voiries et est responsable de la tonte, de la taille, du désherbage mécanique des allées ainsi que de l'aménagement de certains espaces (plantation, remise en forme de massif).

Depuis plus de 5 ans, les ESAT de l'Association ont fait le choix de ne plus travailler avec des intrants de nature chimiques. Ainsi, en lien avec notre politique de développement durable, l'équipe n'utilise aucun produit chimique et privilégie dès que possible le matériel électrique (moins bruyant, impact moindre en matière d'empreinte carbone)

Concernant l'entretien des voiries, les travailleurs s'occupent tous les matins de vider les cendriers ainsi que les containers à déchets. De plus afin de parfaire l'entretien général, ils sont à même de procéder, 1 à 2 fois par an, à des nettoyages de matériel (panneaux d'affichage, bancs).

Dans un but d'ouverture vers l'extérieur, les travailleurs de l'atelier ont souhaité pouvoir intervenir auprès d'autres clients. Ainsi, l'équipe entretient dorénavant les espaces verts d'un parc hôtelier de Brest et d'une entreprise privée de travaux publics.



BLANCHISSERIE

Activités proposées :

La blanchisserie a débuté son fonctionnement dès l'ouverture de l'établissement. D'une superficie de près de 1300 m², cet atelier est doté de tout le matériel professionnel nécessaire à une activité de production de blanchisserie industrielle tant au niveau de la capacité de prise en charge (machine à laver de diverses capacités, sèche-linge industriels, presse pour repassage, poste de marquage électronique), que de la qualité de prestation (tests bactériologiques, suivi par fournisseurs de tests d'usure) ou encore des conditions de travail (palan de levage, tables réglables, chauffage, luminosité)

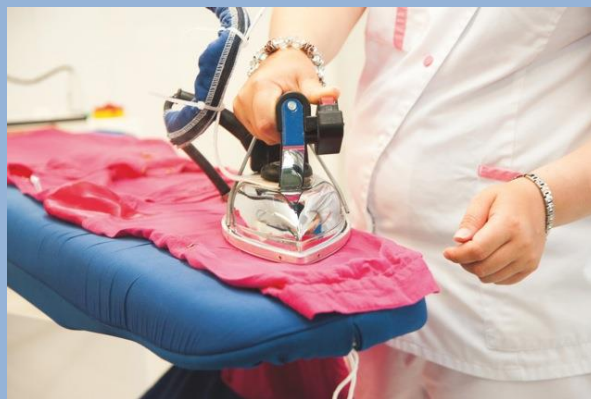
Cette équipe est composée de 29 travailleurs encadrés par une Responsable de Production ainsi que 1 poste de Monitrice d'Atelier.

En outre, 2 Ouvrières de Production à temps complet complètent l'équipe et travaillent uniquement sur la gestion de la production.

Cette équipe a en charge le traitement du linge de plusieurs établissements de l'Association Les Genêts d'Or : EHPAD, Foyers De Vie, Foyers d'Hébergement, Maison d'Accueil Spécialisée, ESAT, mais aussi de clients externes.

Afin de répondre à des sollicitations extérieures, la blanchisserie a procédé à une diversification de sa clientèle en vue de travailler avec des entreprises du secteur privé mais également des collectivités.

Les travailleurs intervenant au sein de cet atelier, sous l'encadrement des professionnels éducatifs, sont en charge de l'entretien du linge : tri, lavage, séchage, pliage, repassage. Selon leurs projets professionnels, ils sont amenés à intervenir sur des tâches spécifiques avec un taux d'encadrement individualisé. Certains travailleurs peuvent également assurer les livraisons de linge



AUDIOVISUEL et PHOTO

Activités proposées :

L'atelier est aujourd'hui composé de 4 travailleurs d'ESAT accompagnés par deux moniteurs d'atelier. Créé en fin d'année 2013 et initié en janvier 2014, cet atelier s'est étoffé récemment d'un atelier Photographie.

En effet, cet atelier s'est progressivement ouvert à des partenaires et clients extérieurs.

La gamme de prestations proposée peut répondre tant au secteur des collectivités et secteur associatif (films promotionnels, livrets d'accueil, reportages, présentation de structures, formation (initiation à l'audiovisuel) outils pédagogiques à destination des personnes accompagnées, de leurs familles ou de leurs partenaires) qu'au secteur privé (films publicitaires, films corporate, etc.)

L'atelier audiovisuel répond en outre à un besoin et une demande interne, propre à l'association. En effet, et à titre d'exemple, nous avons créé le journal télévisé de l'Association (Web TV LGO) où trois travailleurs de l'ESAT ont un rôle actif au sein de cette création puisqu'ils présentent et mettent en forme chaque édition. Ils sont à même de construire le scénario, de l'apprendre et de proposer de nouvelles thématiques.

Les travailleurs admis au sein de l'atelier, sous l'encadrement du moniteur d'atelier peuvent être amenés à intervenir sur la pré-production (analyse du besoin, réunion de calage, participation à l'élaboration du scénario), la production (installation du matériel, prises audio et vidéo) et la post production (montage)

L'atelier dispose de matériel professionnel performant : caméras, micros, logiciels spécifiques, drone pour prise de vue aérienne, machinerie, etc.



PRESTATION AUX/EN ENTREPRISES

Activités proposées :

L'atelier est aujourd'hui composé de 10 travailleurs et d'une Monitrice d'Atelier à temps plein.

Initialement centré sur une prestation de travaux de bureautique (mailing, mise sous pli, etc.) à destination de l'établissement et d'entreprises locales, nous avons élargi le champ de prestations et proposons dorénavant tout type de prestations à destination des entreprises dans le cadre d'une activité de sous-traitance.

Cet atelier nous a permis de mettre en place des partenariats avec diverses entreprises qui nous ont accordé leur confiance (montage de leurres de pêche, montage de boîtiers pour la fibre optique, marquage de vaisselle dans le cadre d'une activité touristique, etc.).

En outre et en fonction du projet professionnel de certains travailleurs, l'ESAT est en mesure de proposer des mises à disposition en milieu dit « ordinaire » ou prestations de service en entreprises.

La mise à disposition a pour objectif de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel du travailleur. Elle s'établit nominativement, en fonction du projet professionnel de la personne, auprès d'une entreprise ou une collectivité tierce et ne peut excéder deux ans, sauf accord spécifique.

La prestation de service en entreprise vise les mêmes objectifs que la mise à disposition auprès des travailleurs, mais il s'agit là, de délivrer à un client tiers une prestation au sein de son entreprise. Cette prestation est donc non nominative et il n'existe pas de relations contractuelles entre l'entreprise tierce et le travailleur.

A ce titre plusieurs travailleurs ont pu faire l'expérience du travail en milieu ordinaire dans différents secteurs d'activité et différentes entreprises.



LE CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Chaque personne intégrant l'ESAT de Guipavas bénéficie, conformément au décret 2006-1752 du 23 décembre 2006, de la signature d'un contrat de soutien et d'accompagnement par le travail dans le mois qui suit son arrivée. Celui-ci formalise les droits et obligations réciproques de l'établissement et de la personne accueillie.

Les horaires de travail :

L'ESAT est ouvert 261 jours par an. Toutefois, un travailleur sur la base d'un temps plein travaille 216 jours par an. Les horaires de travail sont variables en fonction de l'activité professionnelle occupée par chaque travailleurs.

Les repas :

Les repas du midi ne font pas partie de l'accompagnement de l'ESAT. Ceux-ci peuvent donc être pris au sein de l'établissement, sur des points de restauration extérieurs ou à domicile.

Absences et congés :

Chaque travailleur bénéficie d'un droit à congés payés annuel donnant lieu au versement de la rémunération garantie.

Il est nécessaire de prévenir, et ce dans les plus brefs délais, le secrétariat ou les Moniteurs d'Atelier pour tout arrêt de travail. L'arrêt de travail doit être déposé ou envoyé au secrétariat dans un délai maximum de 48 heures.

Toute absence pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Directeur. Elle sera ensuite traitée comme congé sans solde ou soumise à récupération.

Rémunération et statut :

Dès son admission, la personne accueillie bénéficie du statut de travailleur d'ESAT. Elle perçoit à ce titre une rémunération garantie dont le montant est compris entre 55% et 110 % du SMIC. Cette rémunération garantie est composée de la rémunération directe du travail de la personne et de l'aide au poste versée par l'État.

Par ailleurs, et en fonction des situations individuelles, l'AAH ou la prime d'activité par exemple peuvent venir compléter ces revenus.

Santé au travail et couverture sociale :

Chaque travailleur bénéficie du suivi du médecin du travail et doit se soumettre à la visite médicale périodique obligatoire.

Chaque travailleur bénéficie par ailleurs de la couverture de l'assurance maladie. Il lui est également proposé d'adhérer à la mutuelle de groupe négociée par l'association.

Les consignes de sécurité :

Il est indispensable de se référer aux consignes affichées au sein de l'établissement et/ou au règlement de fonctionnement présent sur le service ou consultable sur simple demande auprès du secrétariat.

LES ACTIVITES DE SOUTIEN ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Afin de compléter l'accompagnement professionnel réalisé par les Moniteurs d'Ateliers, des activités de soutien collectives professionnelles ou ponctuellement extraprofessionnelles, peuvent être intégrées dans le temps de travail.

D'autres activités de soutien individualisées peuvent se faire sur le temps de travail avec l'accord des Moniteurs d'Ateliers : Entretien Psychologue, etc.

En outre, les travailleurs bénéficient d'un plan de formation annuel venant enrichir leurs compétences techniques et leur sensibilisation sur la santé-sécurité au travail.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE ET L'INSTANCE MIXTE

Lieu d'échange et d'expression privilégié entre la Direction et les travailleurs, le Conseil de la Vie Sociale se réunit à minima **trois fois** par an. Il est constitué de travailleurs élus par leurs pairs, d'un représentant du Conseil d'Administration et d'un représentant du personnel. Les travailleurs peuvent par ailleurs être accompagnés par un professionnel de l'établissement. Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question relative :

- Au fonctionnement de l'établissement
- Aux projets et travaux d'équipement
- À la nature et au prix des services rendus
- À l'entretien et à l'affectation des locaux
- Aux modifications importantes de prise en charge et d'accompagnement



L'Instance Mixte a été mise en place par le décret du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés en ESAT.

- Elle remplace le comité ouvrier et a pour objectifs l'écoute et l'expression des travailleurs d'ESAT.
- Elle permet aux travailleurs et professionnels d'ESAT d'être acteurs de leurs conditions de travail (sécurité, hygiène, qualité de vie au travail, évaluation et prévention des risques professionnels).
- Elle émet des avis et des propositions sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, l'évaluation et la prévention des risques professionnels.

Elle est composée d'un **collège travailleur** constitué d'un délégué des personnes (élu), de 2 titulaires et 2 suppléants élus au CVS et d'un **collège salariés** constitué de 3 représentants nommés et 3 suppléants. Elle est dotée d'un président élu au sein du collège travailleur, qui fixe l'ODJ des séances et les personnes extérieures invitées. L'Instance se réunit **4 fois par an** au moins.

LA PERSONNE QUALIFIEE

Le code de l'action sociale prévoit que toute personne accompagnée par un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La personne choisit cette personne qualifiée sur une liste conjointement établie par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

La liste des personnes qualifiées est disponible auprès du secrétariat de l'établissement.

LES GARANTIE SOUSCRITES EN MATIERE D'ASSURANCE

L'Association souscrit pour l'ensemble de ses établissements et services, un contrat couvrant la responsabilité pour l'ensemble de ses activités, sa responsabilité civile, la couverture des dommages aux biens lui appartenant ou loués. Tous les contrats sont confiés au courtier Gras Savoye. (Assureur MMA en dommage aux biens et responsabilité civile, assureur AXA en automobile)

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement.

LA CONSULTATION DU DOSSIER ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il est à noter que l'établissement dispose d'un logiciel informatique, Vision Sociale, Dossier Informatisé de l'Usager.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur et notamment la loi du 17 juillet 1978, la loi du 2 janvier 2002, La loi du 04 mars 2002 et l'arrêté du 05 mars 2004.

Ainsi, chaque travailleur (ou son représentant légal) peut demander à consulter son dossier en étant accompagné :

- Pour le dossier médical, par le Médecin Psychiatre ou l'Infirmière de l'établissement.
- Pour le dossier psycho-éducatif, par la Psychologue.
- Pour le dossier administratif, par la Responsable de Service.

CONTACTS UTILES

MDPH 29 – FINISTERE

CREAC'H GWEN
1 C RUE FELIX LE DANTEC
29018 QUIMPER
Tél : 02 98 90 50 50
Email : contact@mdph29.fr

ARS BRETAGNE – délégation territoriale du Finistère

5 venelle de Kergos
29324 QUIMPER cedex
Téléphone : 02 98 64 50 50
Télécopie : 02 98 95 19 25

Conseil Départemental du Finistère - Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées

5, boulevard du Finistère
Cité administrative Ty Nay
29000 Quimper
Tél. 02 98 76 23 03

CAF du FINISTERE

1 Rue de Portzmoguer
Brest
0810 25 29 30